



TRANSMIS LE 29/04/2026
REÇU LE 29/04/2026
AFFICHÉ LE 29/04/2026
NOTIFIÉ LE 30/04/2026
PUBLIÉ LE 30/04/2026
EXÉCUTOIRE LE 30/04/2026

2026/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°05

OBJET : FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET VILLE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.
ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Mohamed BANNOU : Françoise GONZALEZ
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE
Sophie FERREIRA : Zurine LOPEZ BRASA
Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO
Rokhaya ESNAULT : Patrick HALABI
Marc VASSEUR : Claire LE BERRE

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°05 du CM en date du 28/04/2026 P1/3

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION n°05

OBJET : FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET VILLE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-22 et L.1612-26,

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés,

VU l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 paru au journal officiel n° 302 du 29 décembre 2005, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

VU la délibération du 16 décembre 2021 instituant la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 et le vote du budget par nature au niveau des chapitres,

VU la délibération du 14 avril 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2026,

VU la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 adoptée par délibération précédente, n°5, du présent conseil,

CONSIDÉRANT que le rapport d'orientations budgétaires 2026 précise le contexte de l'élaboration du budget primitif et ses principales orientations,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2026, annexé à la présente délibération,

APRES l'avis de la commission ressources et développement en date du 16 avril 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré À LA MAJORITÉ, le Conseil municipal



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Finances

Question n°05 du CM en date du 28/04/2026-P2/3

Article 1^{er} : ADOPTE le budget primitif 2026 de la Ville, joint en annexe, pour un montant de 96 419 611,78 € se décomposant entre :

- 64 550 795,00 € pour la section de fonctionnement
- 31 868 816,78 € pour la section d'investissement

La répartition par chapitres est la suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 000 000,00
011 - Charges à caractère général	12 057 927,00	013 - Atténuations de charges	100 000,00
012 - Charges de personnel	35 150 000,00	70 - Produits des services et du domaine	6 936 467,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 618 149,00	73 - Impôts et taxes	42 023 020,00
66 - Charges financières	1 449 595,00	731 - Autres contributions directes	25 000,00
67 - Charges exceptionnelles	40 000,00	74 - Dotations et participations	11 846 308,00
68 - Dotations aux provisions	50 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	500 000,00
014 - Atténuations de produits	3 671 633,00	77 - Produits spécifiques	40 000,00
042 - Opérations d'ordre	2 300 000,00	78 - Reprise sur provisions	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	6 213 491,00	042 - Opérations d'ordre	50 000,00
Total fonctionnement	64 550 795,00	Total fonctionnement	64 550 795,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001 - Déficit d'investissement reporté		001 - Excédent d'investissement reporté	2 225 655,73
20 - Immobilisations incorporelles	1 901 410,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 572 717,77
204 - Subventions d'équipements	354 298,74	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	5 662 704,85
21 - Immobilisations corporelles	8 797 853,56	13 - Subventions d'investissement	3 086 411,05
23 - Immobilisations en cours	5 709 000,00	024 - Produit des cessions d'immobilisations	
27 - Autres immobilisations financières	225 000,00	27 - Autres immobilisations financières	225 000,00
1641 - Emprunts et dettes assimilées	4 963 450,00	1641 - Emprunts	5 000 000,00
165 - Dépôts et cautionnements	7 000,00	165 - Dépôts et cautionnements	7 000,00
040 - Opérations d'ordre	50 000,00	040 - Opérations d'ordre	2 300 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00	041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	6 213 491,00
Sous total investissement	23 508 012,30	Sous total investissement	29 792 980,40
Chapitre	Reports 2025	Chapitre	Reports 2025
20 - Immobilisations incorporelles	536 529,99	13 - Subventions d'investissement	2 075 836,38
204 - Subventions d'équipements	83 735,00		
21 - Immobilisations corporelles	3 440 541,39		
23 - Immobilisations en cours	4 299 998,10		
Sous total investissement	8 360 804,48	Sous total investissement	2 075 836,38
Total investissement	31 868 816,78	Total investissement	31 868 816,78
Total BP 2026	96 419 611,78	Total BP 2025	96 419 611,78



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°05 du CM en date du 28/04/2026-P3/3

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A LA MAJORITÉ des votants

Pour : 35 voix

Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DL28042026

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-29T11-31-07.00 (MI269450541)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260428-DL28042026-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET VILLE

Date de décision : 28/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. budget primitif ou prévisionnel

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 05 - FIN - BUDGET PRIMITIF
2026.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

05 - FIN BP 2026
SIGNATURES.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

05 - FIN PJ
PrefVille 01202601 seal...

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

05 - FIN PJ Etat des
reports dépenses
signé.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

05 - FIN PJ Etat des
reports recettes signé.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de
présentation05 - FIN PJ Maquette BP
2026.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

05 PJ Rapport BP
2026.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/04/26 à 11:31

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 29/04/26 à 11:31

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 29/04/26 à 11:44